

## Avis adopté

Séance plénière du 13 juin 2023

### Développement *solidaire* et lutte contre les *inégalités* mondiales : se donner les moyens d’agir

#### Déclaration du groupe Entreprises

Le développement des politiques solidaires est aujourd’hui une nécessité et de nombreux défis sont à relever puisque désormais, les objectifs traditionnels de développements solidaires et humains doivent s’articuler et prendre en compte les nécessaires enjeux climatiques et environnementaux. Or, comme le groupe Entreprises a pu le constater lors des débats en commission, de nombreuses difficultés demeurent. Il approuve l’orientation des préconisations en faveur d’un meilleur pilotage et d’une organisation plus efficiente de l’aide publique au développement (APD). Reste la question majeure du financement tant dans ses circuits que dans ses volumes. Aujourd’hui, les montants alloués ne permettent plus de faire face aux besoins et il convient donc d’optimiser les ressources de l’APD.

Les entreprises, dans l’ensemble des territoires ont un rôle majeur à jouer en apportant leur savoir-faire et leurs compétences. Il est donc primordial de mieux associer le secteur privé français aux initiatives de l’AFD. En effet, les entreprises peuvent par exemple participer à l’identification des priorités stratégiques : soulignons que certains projets de l’AFD correspondent aux objectifs de développement de secteurs d’activités pour lesquels il existe une offre française. Nous aurions tort de nous priver de ces atouts. C’est aussi l’occasion de promouvoir les bonnes pratiques et d’être vecteurs des meilleures normes et standard RSE auxquels répondent nos entreprises. Cette dimension a été prise en compte dans le texte et nous en remercions le rapporteur.

Les entreprises locales ont un rôle à jouer et il faut les accompagner. C’est en développant l’économie de ces territoires que nous pourrions véritablement aider les habitants. Rappelons que depuis une quinzaine d’années notamment en Afrique, entrepreneurs et autorités publiques appellent à la mise en place d’un co-développement efficace, de terrain, orienté sur l’économie et l’emploi, que ne permet pas l’APD telle qu’elle a été pensée il y a plus de 50 ans. Il faut répondre aux objectifs de croissance auxquelles aspirent les populations de certains pays notamment ceux en développement. Par exemple, ce travail en commun doit être conçu comme un encouragement fort à créer des co-entreprises françaises/européennes et africaines, un modèle promoteur de valeurs et de savoir-faire qui se distinguent de la plupart de nos grands concurrents de certains pays, comme la Chine.

Pour autant, le groupe Entreprises aurait souhaité aller plus loin en insistant sur le soutien nécessaire aux approches de co-investissements et de réciprocité commerciale. L’essentiel doit être l’objectif poursuivi : le statut des intervenants, privé, public ou associatif ne devrait pas être stigmatisant et tous les acteurs doivent être mobilisés pour l’atteindre.

A l’inverse, les préconisations 10 et 11 préfèrent organiser la participation des entreprises par le biais de contributions obligatoires. Certaines y sont déjà assujetties et, si nous pouvons consentir à la généralisation de certaines contributions à l’ensemble des Etats, comme le suggère la préconisation 10, le groupe Entreprises ne soutient pas la création de nouvelles taxes pesant sur les entreprises. Les dispositifs d’incitation doivent être privilégiés. Il regrette que ce texte privilégie la piste de l’obligation plutôt que de l’incitation et adopte parfois une approche par trop dogmatique.

En remerciant le rapporteur pour ces travaux mais devant prendre en compte l’ensemble des préconisations, le **groupe Entreprises s’abstient**.